

QU'EST-CE QUE LE RISQUE INONDATION ?

Notre commune est exposée à deux types d'inondation en cas de fortes pluies :

- le ruissellement des eaux de pluies qui ne peuvent s'infiltrer dans le sol,
- la remontée à la surface de l'eau des nappes phréatiques

LES MESURES DE PRÉVENTION

Les zones inondables sont réglementées et inscrite dans le Plan Local d'Urbanisme. Des travaux de vérification régulière des réseaux et un plan de gestion des fossés sont mis en oeuvre.

QUE FAIRE EN CAS D'INONDATION ?

AVANT

- o Informez-vous des risques courus et des consignes de sauvegarde
- o Fermez portes et fenêtres, obturer les entrées d'eau (souterrains, évents),
- o Calfeutrez les portails, portes, et portes de garage
- o Coupez le gaz et l'électricité,
- o Installez des batardeaux,
- o Surélevez les meubles et objets précieux,
- o Déplacez les véhicules sur les points hauts,
- o Mettez les produits au sec,
- o Amarrez et fermez les vannes des cuves,
- o Faites une réserve d'eau potable et d'aliments,
- o Tenez-vous prêt à évacuer les lieux à la demande des autorités,
- o Rechargez votre téléphone portable afin d'être joignable.

PENDANT

- o Évitez tout déplacement (laissez les enfants à l'école où ils seront en sécurité),
- o Informez-vous de l'état des routes,
- o Informez-vous de la qualité de l'eau du réseau avant consommation,
- o Ne retirez pas les plaques d'égouts et signalez en mairie si des plaques sont soulevées ou absentes,
- o Coupez le courant si l'eau pénètre dans votre habitation
- o N'appellez les pompiers, ou le SAMU qu'en cas d'urgence médicale.

APRES

- o Aérez et désinfectez les pièces,
- o Chauffez dès que possible,
- o Ne rétablissez l'électricité que sur installation sèche,
- o Contactez votre assurance et faites des photos pour constituer

QUE FAIRE EN CAS DE MOUVEMENTS DE TERRAINS ?

AVANT PENDANT APRES



En cas de danger imminent :

- Evacuez votre logement pour sortir de la zone à risque après avoir coupé le gaz et l'électricité,
- Informez les secours de tout danger observé,
- Mettez-vous à la disposition des secours,
- Ne rentrez pas chez vous sans l'autorisation des services publics,
- Évaluez les dégâts et entamez les démarches d'indemnisation.
- Contactez votre assureur et prenez des photos pour constituer votre dossier si nécessaire
- Contactez la mairie pour l'informer de votre sinistre

LES RISQUES METEOROLOGIQUES

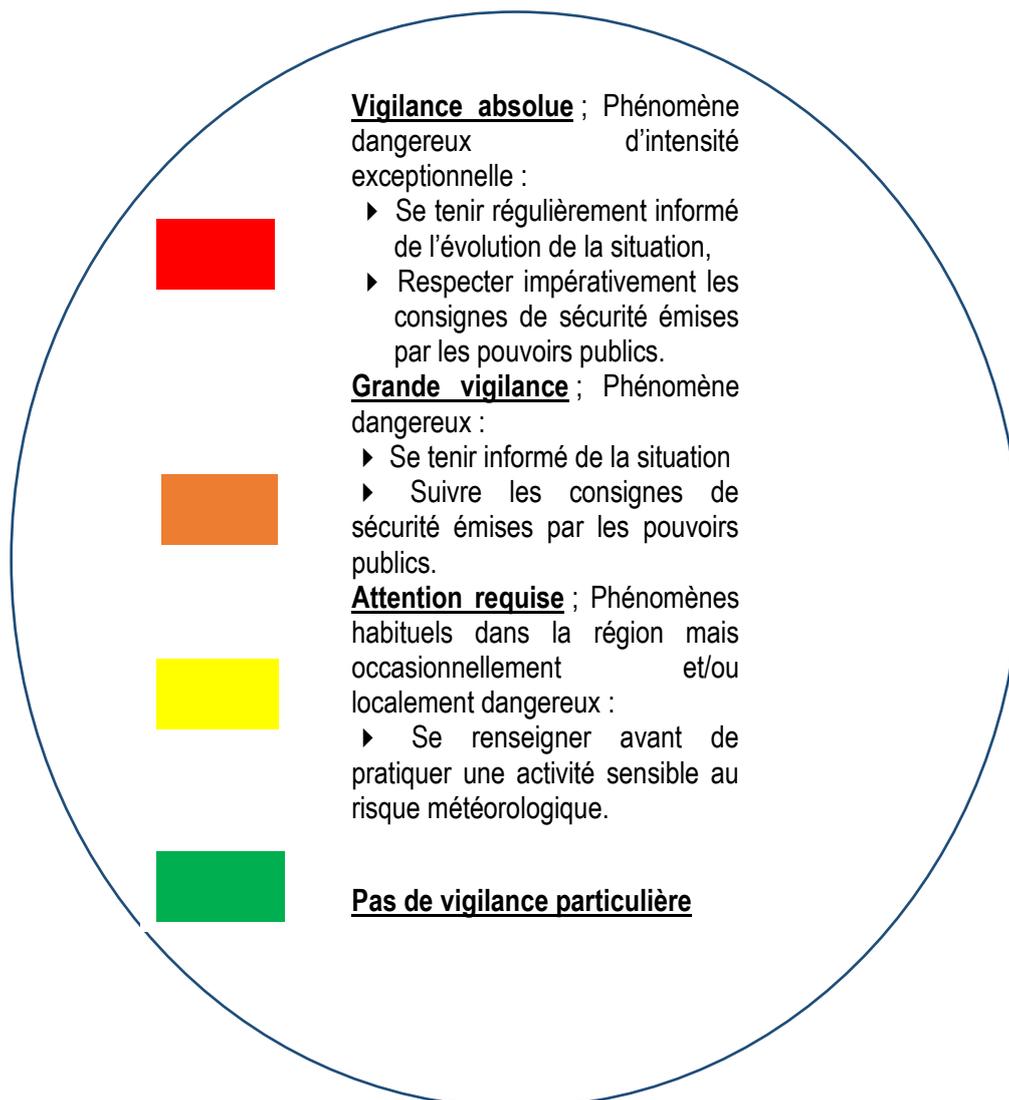
Le territoire métropolitain est parfois soumis à des événements météorologiques dangereux.

L'anticipation et la réactivité en cas de survenance de ces phénomènes sont essentielles.

La difficulté pour Météo France, qui surveille les événements météorologiques, réside dans la précision de la prévision en matière d'intensité et de localisation de ceux-ci.

Depuis 2001, le système de vigilance a bien évolué et les aléas surveillés se sont multipliés pour répondre aux besoins actuels.

La carte de vigilance fonctionne sur la base de quatre niveaux de vigilance : verte, jaune, orange et rouge.



QUE FAIRE EN CAS DE TEMPÊTE ?

AVANT



- Surveillez les conditions météorologiques
- Veillez au bon entretien des arbres (élagage, abattage)
- Assurez-vous que les constructions « fragiles » et/ou « non permanentes » ne présentent pas de danger (ex : maisonnette d'enfants non fixée au sol).
- Veillez à la solidité ou fixer solidement des éléments placés sur le toit ou les murs de la maison
- Rangez ou fixez les objets susceptibles d'être emportés
- Limitez voire évitez vos déplacements

PENDANT



- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment
- Ne vous abritez pas sous un arbre
- Evitez tout déplacement (laissez les enfants à l'école où ils seront en sécurité)
- Évitez l'utilisation du téléphone et débranchez les appareils électriques non utilisés et câble d'antenne de TV
- Écoutez la radio (récepteurs alimentés par piles si possible)

APRES



- Évaluez les dégâts,
- N'intervenez en aucun cas sur les toitures et ne touchez pas aux fils électriques tombés au sol,
- Faites couper les branches et arbres qui menacent de s'abattre
- Contactez votre assureur et prenez des photos pour constituer votre dossier
- Contactez la mairie pour l'informer de votre sinistre

QUE FAIRE EN CAS DE CHUTES DE NEIGE ABONDANTES ?

AVANT



- Surveillez les conditions météorologiques
- Veillez au bon entretien des arbres (élagage, abattage)

PENDANT



- Surveillez les conditions météorologiques
- Ecoutez la radio (récepteurs alimentés par piles si possible)
- Respectez les déviations mises en place
- Attention aux obstacles sur les voies et aux chutes de branches
- Déneigez devant votre domicile

APRES



- Évaluez les dégâts – N'intervenir en aucun cas sur les toitures et ne pas toucher aux fils électriques tombés au sol
- Contactez votre assureur et prenez des photos pour constituer votre dossier si nécessaire
- Contactez la mairie pour l'informer de votre sinistre

QUE FAIRE EN CAS DE CANICULE ?

AVANT

En prévision d'une éventuelle canicule, les administrés de 65 ans ou plus, les personnes de 60 ans ou plus reconnues inaptes au travail ainsi que les personnes en situation de handicap souhaitant être contactés et aidés sont invités s'enregistrer auprès du CCAS. Les agents sont à la disposition des administrés en cas de besoin. Téléphone : 03.20.94.58.23.

Cette inscription est facultative et confidentielle. Une modification ou une radiation peut être effectuée à tout moment sur simple demande de l'intéressé(e).

PENDANT APRES



- Buvez régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif,
- Rafraîchissez-vous (au moins le visage et les avant-bras) plusieurs fois par jour,
- Mangez en quantité suffisante et ne buvez pas de boissons alcoolisées,
- Evitez de sortir aux heures les plus chaudes et passez plusieurs fois par jour dans un lieu frais,
- Evitez les efforts physiques,
- Maintenez votre logement frais (fermez les volets et les rideaux des façades exposées au soleil et ouvrez les fenêtres tôt le matin, tard le soir et la nuit),
- Pensez à donner régulièrement de vos nouvelles à votre famille.

QUE FAIRE EN CAS DE GRAND FROID ?

AVANT PENDANT APRES



- Evitez de sortir aux heures les plus froides et veillez à un habillement chaud et adéquat (imperméable au vent et à la neige)
- Couvrez-vous la tête et les mains ; ne gardez pas de vêtements humides
- Evitez les efforts brusques
- Ne buvez pas de boissons alcoolisées (favorise la baisse de la température corporelle en atmosphère froide)
- Ne surchauffez pas votre logement et veillez à une aération correcte (faites attention à l'intoxication au monoxyde de carbone)
- N'oubliez pas de faire contrôler votre appareil de chauffage chaque année par un spécialiste